



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 46267

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le fait que le 10 décembre 2008, les sénateurs Jean-Patrick Courtois et Charles Gautier ont rendu un rapport d'information intitulé "La vidéosurveillance : pour un nouvel encadrement juridique". Il apparaît en effet que l'environnement législatif de la vidéosurveillance est aujourd'hui dépassé. Il conviendrait de le clarifier. Dans ce rapport, les deux sénateurs proposent, entre autres, de confier à la CNIL les compétences d'autorisation et de contrôle de la vidéosurveillance. Il souhaite savoir quelles suites seront données à ce rapport et dans quels délais.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46267

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 2009, page 3212

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)